



P 1586

ID 4787

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Simon SCHMITZ

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Objet : Votre pétition 1586 – Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l’instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l’égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d’une lettre que je viens d’envoyer à Monsieur le Ministre de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse en vue d’une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l’expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse
L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Objet : Pétition 1586 – Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

Intitulé de la pétition:

Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

But de la pétition:

Le but de la pétition serait de diversifier le paysage éducatif dans le plein respect des droits fondamentaux, rendre accessible à toutes catégories de revenus, la pratique de modèles éducatifs variés en dehors d'un modèle éducatif standardisé et non négociable. Ceci contribuerait à mieux répondre aux différents besoins des apprenants et à davantage réaliser le droit à l'instruction en empruntant de nouveaux chemins pour apporter de nouvelles réponses aux enjeux sociaux contemporains.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Pendant la crise du COVID-19, malgré le confinement forcé, des familles ont pu noter des effets positifs sur le bien-être et les apprentissages de leur progéniture. Ces familles souhaiteraient continuer à pratiquer cette voie éducative mais ne peuvent pas se le permettre financièrement. Par ailleurs l'offre publique en matière de pédagogies alternatives et participatives n'est pas suffisamment développée au Luxembourg pour répondre à la diversité des besoins individuels et sociaux. Un intérêt majeur de cette alternative serait aussi de soulager le coût financier et écologique du système scolaire, en réduisant ces coûts de la même manière qu'avec le télétravail.

Dépôt: le 03.05.2020 à 18:29

Pétitionnaire: Simon Schmitz